



AR Prefecture

043-214300329-20260706-2026_083-DE
Reçu le 09/07/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de BLAVOZY**

Nombre de L'an deux mille vingt-six, le six juillet à dix-huit heures quarante-cinq, le
membres : Conseil municipal de la commune de Blavozzy, régulièrement convoqué le
En exercice : 19 29 juin 2026, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, salle du Conseil,
Présents : 15 sous la présidence de Monsieur Franck PAILLON, Maire.
Votants : 19 Date de la convocation : 29/06/2026
Présents : Franck PAILLON, Michel BEGON, Laetitia PRADINES, Sébastien
GAGNE, Myriam SAGNARD, Roland SEUX, Christian GIRARD, Sophie
PREYNAT, Valérie GAGNE, Nathalie MICHEL, Maribel VALETTE, Stéphane
MAURIN, Rachel MORELL, Violaine MIRMAND, Alexis LHOSTE.
Absents : Gilles AUDRAS qui a donné procuration à Michel BEGON
Anne-Marie TORE qui a donné procuration à Franck PAILLON
Nicolas PASTRE qui a donné procuration à Roland SEUX
Nicolas REYMOND qui a donné procuration à Alexis LHOSTE

Secrétaire de séance : Stéphane MAURIN

OBJET : Révision du loyer applicable au bail à ferme d'un terrain communal situé lieu-dit Boutesèche

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que, par délibération du 22 mai 2015, la commune a autorisé la signature d'un bail à ferme portant sur la parcelle communale cadastrée section A n°1476, située au lieu-dit Boutesèche, au profit des Écuries de la Bruyère. Cette délibération fixait le loyer annuel à la somme de 50 €, avec une échéance au 1er juin de chaque année.

Monsieur le Maire indique que ce montant n'a pas été révisé depuis plusieurs années et propose au Conseil municipal de procéder à son actualisation.

Monsieur le Maire propose de fixer le nouveau loyer à **70 € par an**, à compter du **1er septembre 2026**.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, :

- **DÉCIDE** de fixer le loyer applicable au bail à ferme portant sur la parcelle communale cadastrée section **A n°1476**, située au lieu-dit **Boutesèche**, à **70 € par an** ;
- **DIT** que ce nouveau montant s'appliquera à compter du **1er septembre 2026** ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout avenant, bail, acte ou document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,
Franck PAILLON

Le secrétaire de séance,
Stéphane MAURIN

AR Prefecture

043-214300329-20260706-2026_083-DE
Reçu le 09/07/2026